## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 96-98 DU 02 AVRIL 1996

Portant nomination de deux (02) Elèves-Officiers au Grade d'Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe.

## CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La Loi Nº 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N° 88 006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée :
- VU La Loi Nº 87-001 du 27 Février 1987 portant Loi de Finances pour la Gestion 1987 ;
- VU La Loi Nº 90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises :
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-48 du 20 Février 1995 portant attributions, organi sation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement :
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996 :

## DECRETE

Article 1er. - Les Elèves-Officiers :

- HOUNSOU
- Isidore
- AHOUANMENOU
- Samson

sont nommés au grade d'Enseigne de Vaisseau de 2ème Classe pour compter du 1er Octobre 1995.

Article 2.- Les présentes nominations donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le Décret N° 80-34 du 11 Février 1980.

Toutefois, le paiement de l'incidence financière desdites nominations est suspendu conformément aux dispositions de la Loi N° 87 001 du 27 Février 1987 portant Loi de Finances pour la Gestion 1987. Article3:Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présen Décret qui sera publié et communiqué partout qu besoin sera.

Fait à COTONOU, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Drope

Nicéphore SOGLO .-

Le Ministre de la Défense Nationale par intérim,

Georges GUEDOU ..

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MF 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 18 SDD 2 DEP/INSAE 3 DSI 4 DSDV-DCF-DGBM 3 DGTCP 2
ONEPI-GCONB 3 BN/DAN 6 UNB-FASJEP 4 ENA 2 INTERESSES 2 JO 1.-